

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1325 accordant une prime journalière de police au personnel de la Milice et Gardes-Cercle (pour les journées des 19 et 20 octobre ;

n° 1325

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 octobre 1953

Numéro JO  
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro  
1 décembre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Le personnel de la Milice et des Gardes-Cercle de Djibouti ayant participé aux services d'ordre assurés à l'occasion de la visite du Général de Gaulle, percevra la prime journalière de police, au taux prévu à l'article 1er de l'arrêté n° 446 en date du 6 mai 1951 (policier), pour les journées des 19 et 20 octobre 1953. Cette prime s'ajoutera éventuellement aux autres primes de spécialités qui pourraient déjà être allouées à titre individuel à ce même personnel.